

Dossier de presse

Le Parc naturel marin déploie des filets pour
retenir les déchets tout autour de Mayotte.

Financé
par



 Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Début de saison des pluies : le Parc naturel marin de Mayotte déploie treize filets anti-déchets !

Dans le courant du mois de décembre, le Parc naturel marin de Mayotte va déployer 13 filets en aval de cours d'eau ou de caniveaux pour récupérer les déchets solides avant qu'ils ne finissent dans le lagon.

Avec le soutien financier de l'Union européenne – NextGenerationEU, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité, ce programme se terminera courant 2023. Les filets seront alors confiés aux collectivités d'accueil.



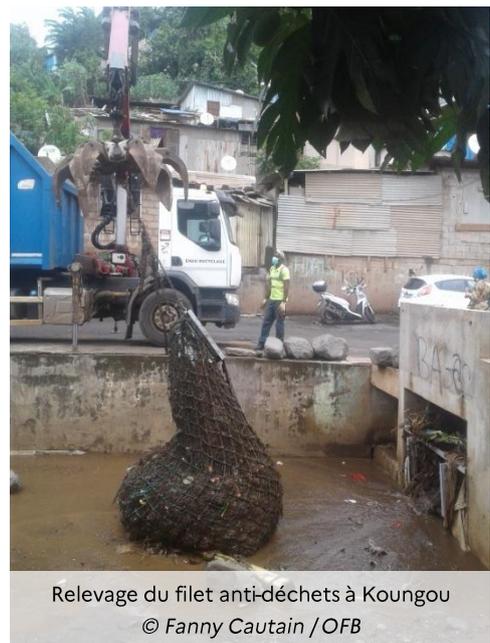
Filet anti macrodéchets dans un caniveau de Pamandzi
© David Lorieux / Office français de la biodiversité

1. Une phase-test en saison des pluies 2022

L'an dernier, deux filets-test avaient été installés sur **deux sites d'expérimentation aux caractéristiques bien différentes**. Le premier filet était dans la rivière Koropa, dans la commune de Koungou. Le second a été fixé dans un caniveau de la commune de Pamandzi.

Dans le cadre de ce projet de Recherche & Développement, les filets sont conçus sur mesure par la société Pollustock et sont relevés après chaque grosse pluie par la société Enzo Recyclage, qui, en 2022, réalisait ce type de prestation pour la première fois.

L'objectif de cette phase-test était d'avoir un retour d'expérience de l'efficacité de ces filets dans divers contextes à Mayotte.



Relevage du filet anti-déchets à Koungou
© Fanny Cautain / OFB

2. Une phase de déploiement avec l'appui des collectivités

La seconde phase du projet concerne la **conception et l'installation de onze filets supplémentaires** installés pour couvrir la saison des pluies 2023. L'installation et la gestion de ces équipements sont assurées par le Parc dans le cadre du plan de relance jusqu'au premier trimestre 2023. Le montant global du projet est estimé à près de 1 million d'euros. Les installations seront ensuite mises à la disposition des collectivités engagées dans le projet. La gestion des filets antidéchets (AOT, prélèvements, entretien...) leur sera alors confiée.

Pour cette phase de déploiement, cinq collectivités de Mayotte ont sollicité le Parc pour accueillir ces dispositifs dans leur territoire :

- la Communauté d'agglomération Grand-Nord,
- la commune de Chiconi,
- la commune de Dzaoudzi-Labattoir,
- la commune de Kani-Keli et
- la commune de Pamandzi. Un des filets installés à Pamandzi est co-géré par la société EDEIS en raison de sa proximité de l'aéroport.

Aux côtés de ces collectivités, le Parc a étudié l'implantation potentielle des filets en portant une attention particulière sur les aspects techniques d'installation et de gestion du filet, les enjeux en matière de déchets, la dynamique hydrologique et la dimension citoyenne et associative en faveur d'une appropriation du projet et de la sensibilisation des riverains.



Mesures par les agents du Parc d'un site d'installation d'un filet antidéchets
© David Lorieux / OFB

3. Calendrier prévisionnel de déploiement

Treize filets vont être installés durant la saison des pluies 2023. Ils seront fixés sur des ouvrages ayant les caractéristiques requises (fixité, solidité, dimension, proximité de la route pour permettre les prélèvements, sol non-naturel pour éviter le creusement, garantie de la continuité écologique sur une rivière...).

Si les conditions météorologiques le permettent, les filets seront déployés selon le calendrier suivant :

- 05/12 et 06/12 : Pamandzi (aéroport + front de mer)
- 07/12 et 08/12 : Dzaoudzi (Mangamagari)
- 09/12 et 10/12 : Chiconi (front de mer)
- 14/12 : Kani Be (mangrove)
- 15/12 et 16/12 : Bandraboua (Patte d'oie)
- 17/12 : Bouyouni (MJC)
- 18/12 : Kani Keli (mairie)
- 19/12, 20/12 et 21/12 : Koungou (pharmacie et Majikavo-village)

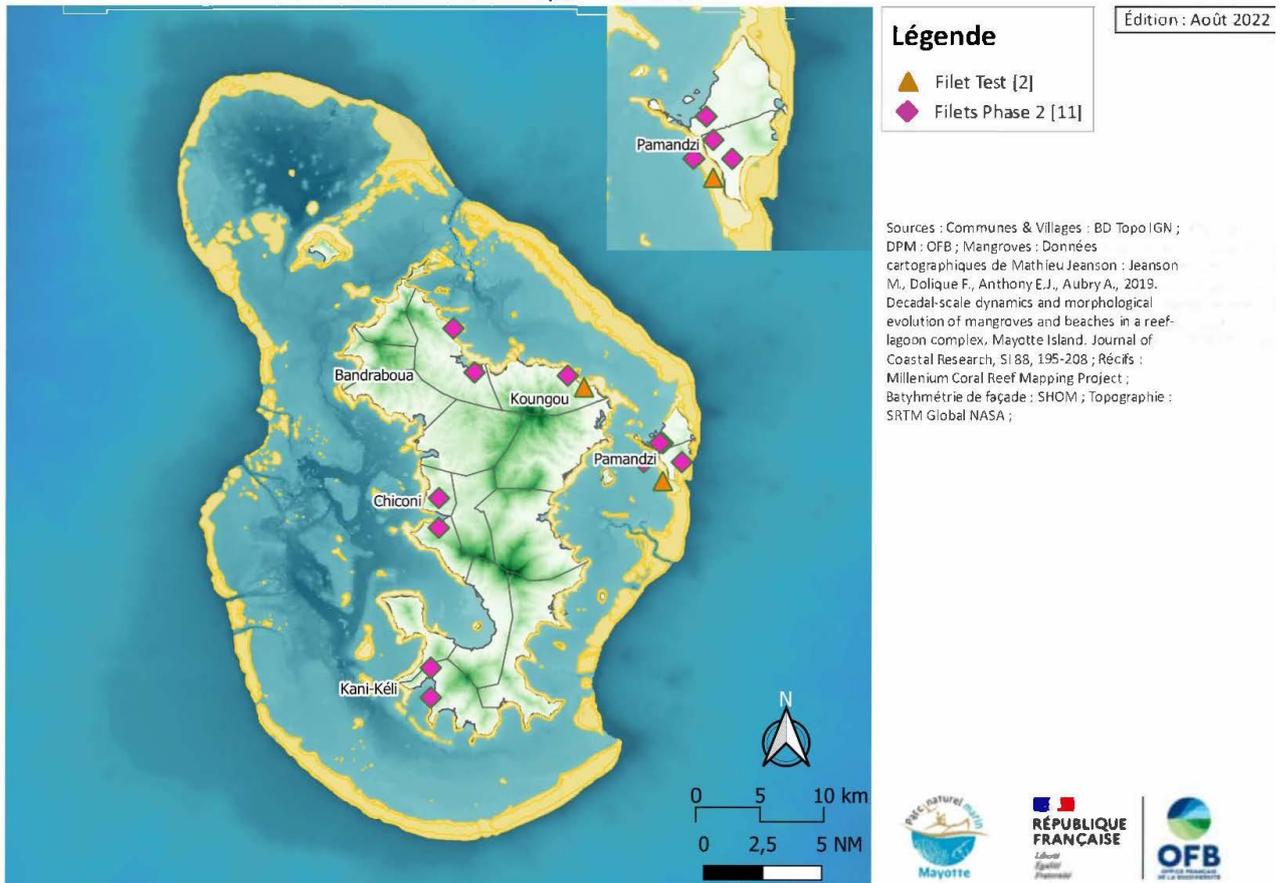


Filet anti macrodéchets installé à Koungou
© Léo Piso / Office français de la biodiversité



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Géolocalisation des sites concernés par les filets



4. Arrêter les déchets: une priorité

Mayotte est largement touchée par la pollution par les déchets. Jetés dans la nature, les déchets sont ensuite emportés par les grosses pluies dans les caniveaux et les cours d'eau qui les mènent directement au lagon.

La présence des déchets dans le lagon est **une menace à plusieurs niveaux** :

- Selon leur nature (plastiques, batteries...) ils vont relarguer des polluants chimiques qui vont directement dégrader la qualité de l'eau.
- Certains déchets peuvent être ingurgités par des espèces marines qui peuvent en mourir.
- Enfin, ils peuvent se décomposer en microparticules qui vont aussi entraîner une pollution et qui sont d'autant plus absorbables par les espèces.

Face au constat de l'augmentation des déchets dans les milieux naturels et de leur impact sur la qualité de l'eau du lagon et la santé des écosystèmes marin, le Parc naturel marin de Mayotte a décidé de lancer l'expérimentation de ces filets antidéchets.

Le saviez-vous ?

Un être humain absorberait en moyenne 5 grammes de plastique par semaine, soit l'équivalent d'une carte bancaire.

5. Chercher à résoudre les causes en amont des cours d'eau

La pose de filets pour retenir les déchets permet de réduire l'impact de la pollution sur le milieu marin sans pour autant résoudre les causes de cette pollution.

Produits suremballés, dépôts sauvages, gestion des déchets, ... Sur un plus long terme, **les nombreuses causes de la pollution en macrodéchets nécessitent d'autres mesures** pour être limitées voire endiguées. Depuis les choix des consommateurs lors de l'achat des produits jusqu'au traitement des déchets, en passant par le respect de la réglementation concernant les objets plastiques à usage unique, la problématique est dense et des actions ciblées sont à mettre en place.

Dans le cadre du projet du Parc financé par le plan France Relance, les déchets prélevés dans les filets sont pesés puis triés afin que les collectivités concernées connaissent la caractérisation des déchets produits en amont des sites où sont installés les filets. Ce projet est donc **une alternative temporaire** en attendant un changement indispensable dans notre relation aux déchets.



Intérieur d'un filet anti-macrodéchets dans un caniveau de Pamandzi

© David Lorieux / Office français de la biodiversité



Mangrove remplie de déchets suite à une forte pluie

© Léo PISO / Office français de la biodiversité

Un observatoire des déchets marins comme socle de décision

Depuis 2017, le Parc naturel marin de Mayotte pilote un **observatoire des déchets marins** qui étudie l'origine et les caractéristiques des macrodéchets (échoués sur les plages, flottants et sur les fonds marins) et des microplastiques (dans les sédiments sur les plages, dans l'eau et dans les organismes d'animaux marins).

Ainsi cela permet au Parc de **mieux comprendre** la problématique des déchets à Mayotte, d'en donner les clefs aux acteurs locaux **et d'accompagner** la mise en place de solutions de gestion adaptées au phénomène.

Parc naturel marin de Mayotte

Centre d'affaires de l'aéroport
97615 Pamandzi
www.parc-marin-mayotte.fr

Contact presse :

Fanny Cautain / 06 39 09 39 70 / fanny.cautain@ofb.gouv.fr